

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES BOUZONVILLOIS TROIS FRONTIERES

OBJET : enquête publique relative au projet de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de HAUTE-KONTZ

REFERENCES REGLEMENTAIRES :

Enquête publique organisée en application des articles L 153-19 du code de l'urbanisme, L 621 31 et R 621 93 et suivants du code du patrimoine et L 123-10, et les L 123-13, L 123-9 et R 123-19 et suivant le code de l'environnement

LIEUX, DATES ET JOURS DE DEROULEMENT DE L'ENQUETE :

L'enquête publique se déroulera à la Mairie de HAUTE-KONTZ du 08/01/2019 au 12/02/2019 inclus, soit 36 jours.

La Mairie de HAUTE-KONTZ constitue le siège de l'enquête où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée à l'attention du commissaire enquêteur par courrier :

Monsieur André L'HUILLIER - Commissaire enquêteur
Mairie de HAUTE-KONTZ
14bis rue principale – 57480 HAUTE-KONTZ

CONSULTATION DU DOSSIER

Durant la seule période de l'enquête publique, tout intéressé pourra consulter le projet, émettre des remarques, prendre connaissance des observations émises par les citoyens : d'une part se rendre à la Mairie de HAUTE-KONTZ, aux jours et heures d'ouverture de celle-ci, et d'autre part sur le registre informatique ouvert quotidiennement à cet effet, à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1074>

LE COMMISSAIRE ENQUETEUR :

Monsieur André L'HUILLIER a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision N°E18000155/67 de la Présidente du Tribunal Administratif de STRASBOURG en date du 19/09/2018.

Monsieur André L'HUILLIER se tiendra à la disposition du public en Mairie de HAUTE-KONTZ, les jours et aux horaires suivants :

Le mardi 08 janvier 2019	de 10h00 à 12h00
Le vendredi 18 janvier 2019	de 17h00 à 19h00
Le mercredi 30 janvier 2019	de 10h00 à 12h00
Le mardi 12 février 2019 de	de 17h00 à 19h00

Il sera également possible de déposer ses observations et ses propositions par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-1074@registre-dematerialise.fr

AUTRES DISPOSITIONS :

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières (3 bis rue de France - 57320 BOUZONVILLE), sur le site informatique de la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières et en mairie de HAUTE-KONTZ pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les indications du présent avis résultent de l'arrêté N° 2018- 89 signé par le Président de la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières.